

SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS, EDUCATION / JEUNESSE, SÉCURITÉ — INFOGRAPHIE
: LE BOUCLIER DE SÉCURITÉ DU DÉPARTEMENT



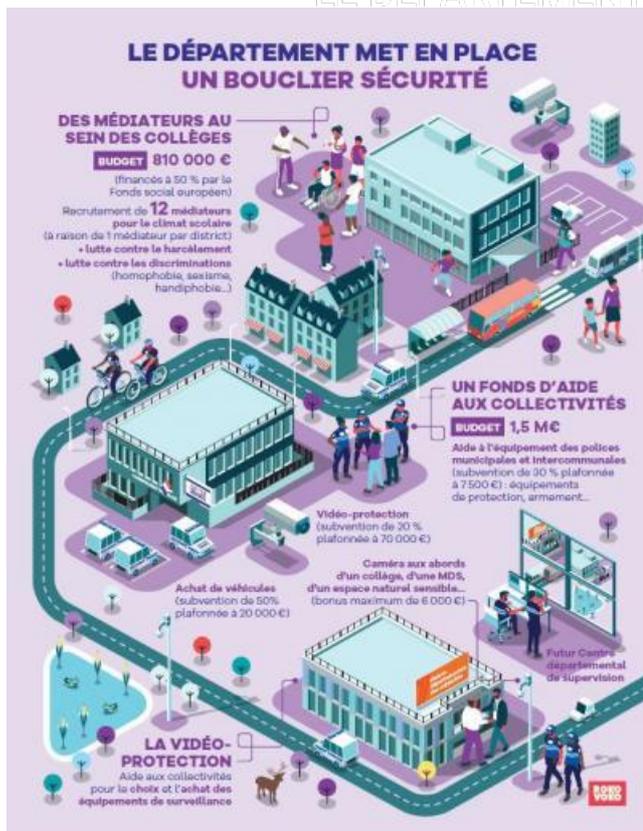
La vidéoprotection et la brigade de médiateurs font partie du Bouclier sécurité dans les collèges. © Roko Voko

Car la sécurité des Seine-et-Marnais est un enjeu majeur, le Département met en œuvre dès la rentrée un bouclier dit de "sécurité". Ce dispositif vise à mobiliser pleinement l'ensemble des collectivités pour assurer la sécurité dans les espaces publics et réduire ainsi les crimes et délits. Explications.



Créé le: 23/09/2022

Protéger tous les Seine-et-Marnais



Le Bouclier sécurité du Département se traduit par la brigade des médiateurs, le fonds d'aide aux collectivités et la vidéoprotection.
 ©ROKO VOKO

Le Département déploie son Bouclier de sécurité qui devient effectif en cette rentrée 2022. En effet, ce nouveau dispositif départemental se traduit par :

1. l'arrivée des médiateurs dans les collèges,
2. l'aide à la modernisation des polices municipales et intercommunales,
3. la sécurisation de l'espace public grâce à la vidéoprotection.

Dans le prolongement de la campagne de lutte contre le harcèlement scolaire, le Département a recruté une bri

gade de 12 médiateurs chargés de mener, en lien avec les chefs d'établissements, des actions de prévention contre toutes les formes de violence physique et psychologique : harcèlement, mais aussi sexisme, homophobie...

Ensuite, le Département va apporter une aide financière aux communes et intercommunalités afin de les accompagner dans la modernisation de leurs polices : rénovation des locaux, acquisition de véhicules de police, armement, protections individuelles...

Le Département va également aider les collectivités techniquement et financièrement à s'équiper en vidéosurveillance, et créer un futur centre de supervision départementale.



L'attente est forte mais nous allons relever ce défi et aider les communes, car c'est bien à aussi le rôle du Département.

Christian Robache, vice-président en charge de la sécurité et des bâtiments

CHIFFRES-CLÉS

12

médiateurs

recrutés dès la rentrée 2022

1,5

millions d'euros

inscrits au budget 2022 pour le fonds d'aide aux collectivités

800 000

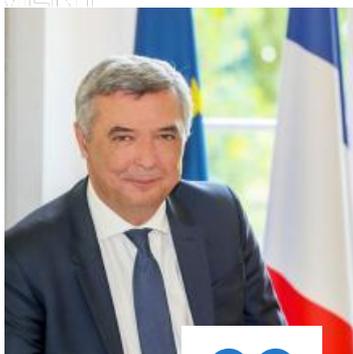
€

dédiés aux médiateurs

48

dossiers

déjà déposés pour une demande d'aide financière auprès du Département



Nous renforçons nos engagements en tant que premier partenaire des communes et intercommunalités, afin de garantir un cadre de vie de qualité à tous les Seine-et-Marnais, tant aux habitants des territoires urbains qu'à ceux des territoires ruraux.

Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne



Vous êtes une commune ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ? Vous pouvez être accompagnés dans vos demandes de dossiers de subventions par nos services sur la plateforme vosdemarches.seine-et-marne.fr (<https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/>).

PUBLICATIONS



GUIDES

Bouclier de sécurité départemental

Fidèle à ses engagements politiques, l'exécutif départemental est heureux de vous adresser ce guide des bonnes pratiques en matière de sécurité et de déploiement des systèmes de vidéo-protection.

Combiné avec d'autres actions, la vidéo-protection constitue un outil utile et indispensable pour la sécurité de nos concitoyens et la lutte contre la délinquance du quotidien. C'est la raison pour laquelle, nous avons souhaité la création d'un bouclier de sécurité.

Ce dispositif volontariste et ambitieux vise, entre autres, à offrir l'opportunité à chaque commune et intercommunalité qui le souhaite d'être accompagné financièrement dans sa démarche de déploiement de la vidéo-protection.

Ce guide vient préciser les modalités techniques du dispositif et vous accompagnera au cours des différentes étapes de votre projet.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 8.9

MO